



Bilan conjoint 2013
du Service de la langue française et du Conseil de la
langue française et de la politique linguistique de la
Fédération Wallonie-Bruxelles
de novembre 2012 à novembre 2013

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Service de la langue française

Conseil de la langue française et de la politique linguistique

boulevard Léopold II 44 – 1080 Bruxelles

courriel : langue.francaise@cfwb.be téléphone : 02/413.33.82 ou 29.26 ou 22.77

www.languefrancaise.cfwb.be

www.lalanguefrancaiseenfete.be



La présentation conjointe des bilans des organismes linguistiques se justifie pleinement dans le cas de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ci-après : FWB) dans la mesure où ces deux organismes ont une ligne commune de politique générale qui rendrait toute séparation artificielle.

Le bilan commun vise aussi à donner une image plus concrète et plus lisible des politiques menées.

Les missions des deux organismes sont quant à elles bien distinctes et développées dans le point 1 ci-dessous relatif aux généralités.

1. GÉNÉRALITES

La « défense et l'illustration de la langue française » figurent en tête des compétences culturelles de la Communauté française, aujourd'hui FWB. Pour mettre en œuvre sa politique en la matière, le Gouvernement de la FWB s'appuie sur le Service de la langue française et sur le Conseil de la langue française et de la politique linguistique.

Le Service de la langue française (SLF) assure le soutien aux activités liées à l'enrichissement de la langue française, l'aide aux activités de promotion du français, le soutien aux recherches en matière de langue française, la coopération avec les partenaires étrangers, le secrétariat du Conseil de la langue française et de la politique linguistique avec lequel il collabore étroitement, la publication de la collection « Français & Société ».

Pour le grand public, il organise chaque année la semaine de la langue française, assure un service d'aide linguistique en répondant aux questions relatives à la terminologie, à l'orthographe, à la grammaire, à la lisibilité et à la législation linguistique, publie une collection « Guide » et met à disposition de l'utilisateur deux sites Internet nourris de nombreuses informations sur la vie du français dans notre société.

Le SLF se compose actuellement de

Nathalie Marchal, directrice

Marie Belina, chargée de mission-terminologie

Monique Hepner, attachée

Delphine Close, secrétaire

Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique (CLFPL) est un organisme consultatif chargé d'émettre des avis sur toute question relative à la langue française et à la francophonie, de veiller à l'évolution de la situation linguistique de la Communauté française et de proposer toute action de sensibilisation susceptible de promouvoir la langue française et les autres langues.

À dater du 1^{er} août 2012, la composition du CLFPL a été renouvelée par arrêté du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le nouveau CLFPL se compose de

-11 experts issus des milieux de la dialectologie, philologie, linguistique, socio économie, alphabétisation et accueil des migrants, enseignement et formation, arts et Lettres, sciences, droit, médias :

- Jean Marie Klinkenberg, président (Université de Liège)
- Dan Van Raemdonck, vice-président (Université Libre de Bruxelles- Vrije Universiteit Brussel)
- Marie-Louise Moreau (Université de Mons Hainaut)
- Cédrick Fairon (UCL ingénierie linguistique)
- Philippe Hambye (UCL linguistique et migrants)
- Jean-Marc Defays (Université de Liège, FLE)
- Altay A. manço (IRFAM, politique migratoire)
- Bernadette Mouvet (Université de Liège)
- Julie Wauters (associatif, accueil des migrants)
- Christiane Buisseret (Association Belge des Professeurs de français)
- Benjamin Heyden (Commission européenne, terminologie)

-1 représentant de l'Académie Royale de langue et littérature
Marc Wilmet (Université Libre de Bruxelles)

-1 représentant des langues régionales
Aucun candidat

-4 représentants des tendances idéologiques et philosophiques
Philippe Charlier (parlementaire)
Anne Dister (UCL sociolinguistique)
Christophe Verbist (juriste-Commission permanente de contrôle linguistique)
Bernard Harmegnies (Université de Mons Hainaut, psycholinguistique)

- 4 Membres de droit (voix consultative)
Alain Verhaagen, responsable du Département francophonie auprès de WBI (Wallonie-Bruxelles International)
Robert Bernard, inspecteur de français de l'enseignement secondaire
Aucun candidat Inspecteur du fondamental
Martine Garsou, directrice générale adjointe du Service général Langues-Lettres-Livre

- 1 Secrétaire : Nathalie Marchal, directrice du SLF

Pour la mandature 2012-2017, le Conseil a prioritairement formé les commissions et groupes de travail suivants :

(a) Pour ce qui est de l'action sur le corpus :

- une Commission *Réformes*
- une Commission *Terminologie*
- une Commission *Féminisation*

(b) Pour ce qui est de la place de la langue, de son statut, et des actions de sensibilisation :

- une Commission *Migrants*
- une Commission *Lisibilité*
- une Commission *Ingénierie linguistique*

(c) Une nouvelle commission de *Politique linguistique générale*, dont il sera question ci-après (chapitre 4. Promouvoir le français à Bruxelles) a pour mission, quant à elle, d'étudier la faisabilité des interventions du Conseil, de formuler des priorités politiques et, quand les projets sont murs, de proposer, le cas échéant, la constitution de commissions ad hoc.

En plus de ses missions connues, le Bureau a pour mission d'assurer la coordination des actions des commissions sur 3 points :

- Leur mission d'explicitation systématique de la demande sociale ;
- Leur mission d'étudier comment travailler les opinions ;
- Leur mission d'évaluer le suivi des avis.

Par ailleurs, le Conseil prévoit de mettre en place des groupes de travail ponctuels.

Le comité de pilotage de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique a manifesté par exemple le souhait de bénéficier de l'expertise du Conseil sur un référentiel de compétences et sur un projet intitulé "Progress in International Reading Literacy Study".

2. PRINCIPAUX CHANTIERS 2012-2013

Comme dans d'autres pays, les finances publiques ont été affectées par la crise et ont connu une importante réduction dans le courant 2012 et 2013. Le Service de la langue française s'est vu amputé d'une réduction de 25 à 30 % de son budget. Ce contexte difficile a naturellement limité la réalisation de projets et, dans le meilleur des cas, limité leur ambition. D'autres réductions budgétaires sont annoncées pour 2014.

1. Faciliter l'accès à l'écrit

(1) En préparant une rationalisation de l'orthographe

Depuis plusieurs années, la Commission « Réformes » (anciennement commission « Orthographe ») étudie certains aspects de notre orthographe

grammaticale dont une rationalisation accrue pourrait apporter à l'usager des bénéfices plus larges que des aménagements locaux du lexique : accord du participe passé, pluriel des noms composés, divergences entre participe présent et adjectif verbal, morphologie verbale...

Dans le courant de l'année 2013, la Commission a finalisé deux notes portant respectivement sur l'accord du participe passé et sur la morphologie verbale.

Elle a également entamé une réflexion sur la création d'une commission internationale relative à la modernisation du français.

(2) En Incitant à améliorer la lisibilité des textes publics

Aux initiatives déjà prises dans ce domaine par la Fédération Wallonie-Bruxelles (publication de plusieurs ouvrages, formations proposées au personnel), le SLF et le CLFPL souhaitent que soit ajoutée l'organisation d'un prix annuel en matière de communication citoyenne.

Un projet relatif à une première édition de ce prix a été déposé auprès du Secrétaire général de la FWB. Il concerne les documents factitifs (documents explicatifs de procédures, qui « font faire ») produits par la FWB dans les domaines de l'éducation, de la culture, du sport, de la santé préventive, principales compétences dévolues aux « Communautés »¹. Il a semblé important en effet pour les premières éditions de ce prix, que le ministère, organisateur de ce prix, « balaie devant sa porte », avant d'aborder les documents factitifs produits à par des structures extérieures, comme par exemple les hôpitaux, les banques, les autres niveaux de pouvoir. L'objectif de ce prix ne serait pas au premier chef de rendre plus clairs ces documents en particulier, mais de rendre un maximum de personnes conscientes qu'il est possible d'améliorer la communication avec les citoyens. Le SLF et le CLFPL sont dans l'attente des autorisations nécessaires à l'organisation de ce prix.

1

Selon sa constitution, la Belgique est composée de trois Communautés (Communauté française (ou FWB), Communauté flamande, Communauté germanophone) et trois Régions (Région wallonne — ou Wallonie —, Région flamande et Région de Bruxelles-capitale). Le processus de fédéralisation évolue depuis les années 1970 dans deux directions : (a) un transfert progressif de compétences de l'État fédéral (qui conserve encore actuellement la justice, la défense, la sécurité sociale, par exemple) vers les entités fédérées (cad les Communautés et les Régions), et (b) un transfert progressif de compétences des Communautés (qui conservent encore actuellement principalement la culture, l'enseignement, le sport, la santé préventive, l'aide à la jeunesse, et ne perçoivent aucun impôt direct mais vivent des dotations de l'IPP et de la radioredevance) vers les Régions (compétences en matière d'agriculture, de patrimoine, énergies, ports et voies fluviales, santé curative, famille, tutelle sur les communes et provinces, intégration des migrants, emploi, etc.), lesquelles perçoivent des impôts directs à côté de leurs dotations.

En outre, la commission terminologie vient de déposer auprès de la ministre un avis de politique terminologique. L'un des axes de cet avis consiste à renforcer la coopération nationale et internationale. Un autre axe consiste à légiférer, afin de légitimer les listes de termes recommandés et de rendre la terminologie élaborée obligatoire dans les administrations publiques (à l'instar du décret féminisation). Cet avis figure en annexe 3.

Par ailleurs, le SLF tente actuellement de mettre en place, en collaboration avec le département de simplification administrative désormais commun pour la FWB et la Wallonie, une plateforme transversale en lisibilité pour les deux entités fédérées (FWB et Wallonie), et composée de correspondants des départements administratifs et d'experts. Cette plateforme se consacrerait aux questions de communication externe (diagnostics, développement-diffusion de « remèdes » dans un souci d'autonomisation des scripteurs, actions de sensibilisation des scripteurs) et les questions d'harmonisation conceptuelles et définitives en lien avec la simplification administrative, ainsi que tout besoin linguistique interne (harmonisation typographique par exemple).

Enfin, une première étape de résultats d'une recherche commandée par le SLF s'achève actuellement : *AMesure, développement d'un outil diagnostic en lisibilité pour l'administration*. Cette recherche est développée par Cédric Fairon (par ailleurs membre du conseil) et Thomas François, UCL (CENTAL).

Voici en substance ce qui est visé par cette recherche : au-delà de la formule de Henry développée dans les années 1970 et incluant principalement des variables à caractère lexico-syntaxiques, l'outil informatique destiné aux rédacteurs administratifs, aux fins d'améliorer leurs productions écrites vers le grand public, ambitionne de prendre en considération des paramètres sémantiques : cohérence et densité des idées, abstraction des mots, etc.

Sur la base d'un corpus de textes factitifs, de lettres et de documents d'information générale annotés par un comité d'accompagnement de la recherche (par évaluation de la difficulté, sur une échelle à 5 niveaux), la recherche du CENTAL vise à modéliser la formule et à créer un prototype qui sera soumis au test de ses utilisateurs finaux : les rédacteurs de textes administratifs de la FWB et de la Wallonie, voire d'autres niveaux de pouvoir.

2. Rendre la langue performante

Coordonnées par le SLF, une recherche terminologique sur le domaine de l'édition numérique a été lancée fin 2011. A la différence des domaines de la simplification administrative, de l'audit et de la qualité explorés lors des recherches précédentes, le champ de l'édition numérique est plus difficile à circonscrire et requiert de nombreux experts venant du monde éditorial dont

la disponibilité est limitée. La collection, encore en cours actuellement, devrait cependant être livrée dans le premier semestre 2014.

Le SLF travaille également au réseautage des responsables d'outils terminologiques, et plus spécifiquement, il travaille en étroite collaboration avec le Centre de recherches en linguistique appliquée Termisti, ainsi qu'avec la Commission de l'Union européenne, Direction générale de la traduction (DGT). Des réunions ont également eu lieu à la Cour de justice de l'Union européenne, à Luxembourg, qui ont permis d'élaborer des projets de partenariat sur la terminologie de l'adoption et la terminologie du droit de la famille. Des contacts ont aussi lieu avec la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (Bénédicte Madinier), l'Office québécois de la langue française (Xavier Daras), le Comité de terminologie du département français de la DG Traduction de l'Union européenne (CoTerm), la Direction de la traduction de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le projet de fusion du lexique juridique Atlas développé par la Wallonie avec la banque terminologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles Belterme en un seul outil terminologique commun n'a pas encore pu aboutir. En effet, les fonctionnalités techniques des deux bases de données et les différences méthodologiques des outils rendent tant la fusion technique que la récupération de contenu impossibles, voire inutiles pour Belterme. A noter que cette banque Atlas wallonne très onéreuse mise en place par le Gouvernement de la Wallonie concurrence Belterme depuis plusieurs années et bloque le développement informatique de cette dernière. Le SLF attend beaucoup de la nouvelle cellule e-WBS, département de simplification administrative commun à la FWB et à la Wallonie qui a récemment repris ce dossier. Des nouvelles discussions sont en cours et une volonté de sortir de ce blocage semble animer les nouveaux responsables d'Atlas.

Le projet de décret visant à modifier et clarifier le décret de féminisation de 1993 que le CLFPL a déposé à la ministre en 2011 étant toujours au point mort, le SLF examinera dès janvier 2014 la possibilité financière de publier, indépendamment du vote du décret, la liste mise à jour des termes féminisés, (dont la dernière mouture remonte à 2005), ainsi que le manuel de féminisation des textes dans lequel le CLFPL se préoccupe de l'interprétation des noms au masculin, et propose des procédures de rédaction non-sexiste.

3. S'approprier la langue

Une politique linguistique ne peut être élaborée sans qu'elle vise aussi à agir sur le rapport que l'utilisateur entretient avec sa langue. Il s'agit de lui faire comprendre que le français peut être pour lui un instrument de promotion mais aussi outil d'épanouissement personnel, instrument de découverte et de créativité ensuite, source de plaisir enfin (ce qu'on se garde de lui dire, en lui tenant le plus souvent, à propos de sa langue, un discours punitif).

La dimension d'« appropriation » de la langue constitue, en effet, un axe majeur de la politique linguistique publique. Cette appropriation touche par ailleurs également à des enjeux identitaires profonds, lorsqu'il s'agit des populations dont le français n'est pas la langue maternelle. Pour ce public, le français n'a pas qu'une fonction instrumentale (comprendre des documents, remplir des formulaires, ...). Il doit offrir la possibilité de se sentir appartenir à la société d'accueil et à ses valeurs, sans devoir pour autant renier ses attaches originelles.

On peut parvenir à ces objectifs de deux moyens : par des opérations de sensibilisation à la langue et par des démarches pédagogiques qui seront développées successivement en (2) et (3) ci-dessous.

Il convient cependant de replacer ces démarches de politique linguistiques dans le contexte politique actuellement en évolution en Belgique francophone en matière d'accueil des migrants. Ce contexte est précisé en (1) ci-dessous.

(1) Contexte

Annoncée depuis plusieurs années, la réforme du Code de la nationalité belge est mise en œuvre par la récente loi du 4 décembre 2012 (MB, 14 décembre 2012), et est entrée en vigueur, pour l'essentiel de ses dispositions, le 1^{er} janvier 2013.

Cette réforme remet en selle le concept de l'intégration. Parmi les conditions exigées pour obtenir la nationalité belge, on en trouve à présent de linguistiques : les candidats devront avoir une connaissance de la langue de la Région ou une des langues nationales, connaissance correspondant au niveau A2 du Cadre européen de référence pour les langues (soit la capacité à comprendre, parler et écrire une langue dans un usage quotidien).

Parallèlement, les décrets relatifs au parcours d'accueil et d'intégration des primo-arrivants — parcours appelé à comporter un volet « apprentissage linguistique » (recommandé mais non obligatoire) — sont en préparation. Des avant-projets de décrets sont actuellement au Parlement.

La question des langues dans le parcours d'accueil constitue une priorité de réflexion des organismes linguistiques de la FWB car, s'il existe un certain nombre d'études traitant des systèmes d'intégration existants et les comparant, l'aspect langagier comme matière transversale y est insuffisamment mis en exergue.

En témoigne la brochure 2012 *Vivre en Belgique : guide à l'usage des nouveaux arrivants à Bruxelles et en Wallonie* : les questions de fond liées à l'intégration par la langue n'y sont pas non plus développées.

Une commission *Migrants* du Conseil s'attèlera tout prochainement à ces questions, qui ont été désignées comme prioritaire par le Conseil au début de son mandat.

Le centrage sur l'appropriation en contexte migratoire développé ci-dessous tant dans les opérations de sensibilisation, que dans les opérations d'information (politique éditoriale du SLF principalement) sont à replacer dans ce contexte.

(2) Opérations de sensibilisation

« La langue française en fête » figure parmi les opérations de sensibilisation à l'appropriation du français mises en place en 2013. Elle se déroulait du 16 au 24 mars sur le thème « Les mots s'envoient », propice aux échanges épistolaires et aux activités d'art postal dans les différentes écoles et associations. La Fédération Wallonie-Bruxelles a notamment fait circuler des cartes postales propices à la créativité. Elles ont très largement voyagé entre les anciennes villes des mots, ainsi que dans les écoles, les bibliothèques, les organismes de français langue étrangère, etc., de toute la FWB.

Soignies a été désignée comme « Ville des mots » et centre névralgique de la fête.

« La langue française en fête » se déclinait enfin un peu partout autour du thème international du français comme instrument au « service » des usagers (l'utilité que les locuteurs peuvent en tirer dans les domaines de la cohésion sociale, scientifiques, économiques, etc.) et plus spécifiquement autour des 10 mots puisés dans un vivier de mots étrangers empruntés au français pour exprimer ce service que notre langue rend aux locuteurs : Voilà!, Bouquet, Cachet, Coup de foudre, Équipe, Savoir-faire, Unique, Vis-à-vis, Atelier, Protéger. Le livret des 10 mots a été diffusé à 6.000 exemplaires dans les écoles secondaires, de promotion sociale, hautes écoles pédagogiques, villes des mots, organismes de FLE, bibliothèques publiques, foire du livre de Bruxelles, notamment. Dans différentes villes, les 10 mots ont été exploités à travers des ateliers écriture, vidéo, arts plastiques, théâtre et expositions, espace d'écriture.

L'édition 2013 a connu une belle mobilisation citoyenne en amont de la fête (ateliers scolaires et d'éducation populaire), le tout rehaussé d'un programme de diffusion de conférences, spectacles, concerts, soit plus de 130 activités dans 19 villes et communes bruxelloises.

Pour cette 18ème édition de « La langue française en fête », les stratégies d'apprentissages du français étaient au cœur d'une réflexion collective et participative, à Molenbeek, le 20 mars 2013 lors d'un séminaire organisé par le

SLF "Langue et migrants, favoriser l'appropriation du français par des pratiques culturelles". Le programme figure en annexe 1. Un ensemble d'articles ont été produits dans *l'Agenda interculturel* du Centre Bruxellois d'Actions interculturelles (CBAI) qui sera déposé en consultation en séance.

En ce qui concerne la couverture médiatique de la fête, de bons articles de fond ont été produits autour de l'étude Hambye-Romainville sur les stéréotypes linguistiques en contexte migratoire (*L'écho*, *Métro*, *La Libre*), et autour de la recherche de Dan Van Raemdonck et Thylla Nève de Mévergnies sur l'écrit clavardé chez les jeunes (« Français & Société », n° 25) (*Music 3*, *la Première*, *Quand les jeunes s'en mêlent* et *les Niouzz*).

Par ailleurs, on note également les couvertures en radio et télévision de *Vivacité* (avec des apprenants en alpha/FLE dans la région liégeoise), *Vivaweek-end*, le JT de la RTBf dans la ville des mots, *Les Niouzz*, *La Première* (*Le Grand Mag*), et, en presse écrite, du *Journal des Enfants*, *La Libre*, *Femmes d'aujourd'hui* (le séminaire sur l'appropriation du français par les migrants), etc.

La revue de presse sera également diffusée en séance.



Le SLF et WBI ont pour leur part organisé dans l'atrium central de la FWB l'exposition du photographe Jim Sumkay autour de l'écrit dans l'espace public.

À la demande de la ministre, un prolongement du colloque organisé le 20 mars 2013 sur l'appropriation du français par la Culture à Molenbeek (et auquel participaient maints représentants du SLF et du CLFPL) est prévu dans le cadre de « La langue française en fête » 2014. La Fédération Wallonie-Bruxelles souhaite valoriser et présenter les résultats de pratiques culturelles existantes qui favorisent l'appropriation du français par les migrants. Ces résultats seront présentés à travers des événements rassembleurs organisés dans différentes villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et en tout cas à Liège et Charleroi (Ville des mots 2014). Ces événements mêleront les publics : ils viseront tant à permettre aux organismes visés (animateurs, formateurs, apprenants) d'échanger sur les bonnes pratiques artistiques et culturelles en matière d'appropriation du français, qu'à lutter contre certains stéréotypes en matière d'intégration et de langues, et à faire découvrir à un public très large les bonnes pratiques dans ce domaine. Ils favoriseront les échanges entre régions différentes.

Tous les domaines de la culture sont concernés, tant dans la création (théâtre, écriture, musique, cinéma d'animation, arts émergents : slam, spoken words, graffitis, etc.) que dans la découverte de lieux culturels (musées, théâtre, bibliothèques, etc.).

À Charleroi plus spécifiquement, la thématique sera déclinée sous la forme d'un colloque à destination des professionnels, formateurs et animateurs.

Par ailleurs, un accent particulier sera mis sur les pratiques d'appropriation à Bruxelles, à travers la réalisation d'une émission thématique « Quai des Belges » diffusée sur Arte en mars. Le SLF a déposé un projet auprès des producteurs et réalisateur de l'émission. Les pourparlers sont en cours.

(3) Opérations d'information

L'aide linguistique

Le SLF poursuit son travail d'aide linguistique en répondant quotidiennement à des questions orthographiques, syntaxiques, de lisibilité, etc.

Par ailleurs, il répond aux demandes internes de plus en plus nombreuses relatives à l'harmonisation conceptuelle, terminologique et définitoire dans le cadre de nouveaux projets (création d'une banque de données personnelles

des « citoyens-clients » commune à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, mise en œuvre d'un logiciel « Subsidés » pour la Fédération, etc.).

La politique éditoriale

Le SLF poursuit la publication de ses deux collections :

-« Français & Société »

Les deux derniers numéros parus sont

- Philippe Blanchet et Didier de Robillard, *L'implication des langues dans l'élaboration et la publication des recherches scientifiques, l'exemple du français parmi d'autres langues*, Français et Société n° 24, 2012
- Dan van Raemdonck, Deffence et illustration du clavardage « Dis-moi où tu écris, je te dirai comment », Français et Société n° 25, 2012

-« Guide »

Une nouvelle publication « *Orthographe : qui a peur de la réforme ?* » a été réalisée par Marie-Louise Moreau (UMH) et Georges Legros (FUNDP).

En voici la teneur :

Qu'on la considère comme l'un des atouts de la langue française ou comme un facteur d'insécurité linguistique pour ses usagers, la difficulté toute particulière de l'orthographe française n'est ni un mythe, ni un argument idéologique. Elle conduit à des conséquences scientifiquement démontrées, notamment dans les premiers apprentissages de la lecture et de l'écriture.

À l'heure où les besoins en maîtrise de l'écrit se multiplient comme jamais auparavant, où l'orthographe demeure souvent un facteur d'exclusion socioprofessionnelle et où l'école, soumise à de profonds changements sociologiques et pédagogiques, voit baisser les performances de ses élèves, des voix s'élèvent pour que soient ramenées davantage de cohérence et de logique dans le système orthographique.

Or, si elle a été pratiquée tout au long de l'histoire du français jusqu'au 19^{ème} siècle, et si elle est une pratique courante dans des langues comme le néerlandais ou l'espagnol, la réforme de l'orthographe se heurte aujourd'hui à de vives résistances aux quatre coins de la Francophonie.

Les réactions qui suivirent l'adoption des rectifications de 1990, significatives de l'importante place qu'occupe l'orthographe française dans la culture française, montrent assez bien qu'en la matière, les débats risquent de réserver une large part à l'irrationnel.

Puisant à l'histoire de la langue et de ses représentations, nourrie des résultats d'enquêtes et d'études scientifiques les plus consensuelles, cette brochure a été conçue pour offrir aux lecteurs une information plus objective et rigoureuse. Ses auteurs, Marie-Louise Moreau et Georges Legros, d'éminents linguistes, y apportent des réponses à différentes questions : qu'est-ce que l'orthographe ? Pourquoi l'orthographe française est-elle si difficile ? Quels remèdes pédagogiques pour améliorer les compétences orthographiques des élèves ? Quels sont, au-delà des rectifications de 1990, les projets de réforme de nature à rendre la langue française plus appropriable par tous ses usagers ? Sur quoi reposent les positions des personnes hostiles à la réforme ?

Enfin, la recherche *Français, immigration, intégration, analyse des stéréotypes et des idées reçues au sujet du rôle de la langue dans les processus d'intégration des personnes issues de l'immigration*, Philippe Hambye et Anne-Sophie Romainville, UCL, conduira prochainement à l

- La publication du « Français & Société » 26-27 (numéro double)
- La publication d'un guide de sensibilisation grand public à l'horizon de mars 2014, pour « La langue française en fête » dont un thème phare sera l'appropriation du français par les migrants.

Voici pour rappel (cfr présentation d'une communication à l'occasion du colloque OPALE 2012 à Montréal) la synthèse des résultats importants de cette recherche :

Cette étude prolongeait *Francophones et plurilingues, le rapport au français et au plurilinguisme des Belges issus de l'immigration* (Hambye-Lucchini 2008, « Français & Société » 19) et visait à récolter un grand nombre de stéréotypes circulant principalement dans des forums internet et de les prioriser.

Au-delà des tendances générales que met en valeur cette enquête (la question de la langue fait partie des aspects les plus sensibles de l'intégration ; les élèves, de même que les catégories sociales moins élevées, adhèrent davantage à des stéréotypes sans les nuancer ; les stéréotypes sont plus ancrés chez les personnes qui ne sont pas en contact avec la réalité des migrants ; les femmes sont plus critiques que les hommes envers les stéréotypes négatifs, etc.). L'étude propose de mener une campagne autour de quatre stéréotypes² qui touchent à deux questions :

² Ces quatre stéréotypes sont

1. Parler français va résoudre tous les problèmes d'intégration économique et de ségrégation scolaire et urbaine (les médias offrent actuellement pléthore de données où la méconnaissance de la langue par les migrants est associée aux problèmes sociétaux.) ;
2. Les immigrés ne parlent pas français (parce qu'ils ne parlent pas un français normé ou considéré comme correct) ;
3. Les immigrés qui ne parlent pas, ou parlent mal, ne cherchent pas à s'intégrer ;
4. La langue, c'est l'identité et notre identité doit être unique.

- ce sont les migrants qui portent la responsabilité de leurs difficultés d'intégration sociale, économique, scolaire...
- nous vivons avec l'idéal d'une nation linguistiquement et culturellement homogène qui ferait de l'immigration une anomalie.

Les deux sites internet

Le SLF administre également deux sites internet accessibles aux adresses :

www.languefrancaise.cfwb.be

www.lalanguefrancaiseenfete.be

où l'on trouve notamment ses vingt-deux jeux linguistiques conçus et mis en ligne en 2011, jeux qui rencontrent un grand succès auprès des professeurs de français lesquels disent y trouver un véritable intérêt pédagogique.

La foire du livre de Bruxelles et le Salon de l'éducation 2013

Outre sa présence sur des stands dans le cadre des foires et salons, le SLF y organise aussi régulièrement des rencontres.

À l'occasion de la Foire du Livre de Bruxelles en février 2013, le SLF a organisé une rencontre avec Marie-Louise Moreau et Georges Legros autour de la nouvelle publication « Orthographe, qui a peur de la réforme ? ».

À l'occasion du Salon de l'éducation, qui se déroulait du 17 au 21 octobre 2013, le SLF a organisé un programme de conférences spécifique pour la journée des enseignants. Il figure en annexe 2.

4. Promouvoir le français à Bruxelles

Pendant « La langue française en fête » et dans les semaines qui ont suivi, quelques articles ont paru sur les résultats de l'étude « Taalbarometer 3 », enquête sur l'emploi des langues à Bruxelles menée par la Vrije Universiteit Brussel (prof. Rudi Janssens) à la demande du Ministre de l'enseignement de la Communauté flamande Pascal Smet³.

La presse faisait notamment écho aux commentaires du ministre Smet, un de ces commentaires étant qu'il y aurait un avantage à ce que l'anglais devienne langue commune à Bruxelles, dont il assurerait dès lors l'homogénéité.

³ L'enquête a été publiée sous les références Rudi Janssens, *Meertaligheid als cement van de stedelijke samenleving, een analyse van de brusselse taalsituatie op basis van taalbarometer 3* (littéralement : « Le multilinguisme comme ciment du vivre ensemble en ville, une analyse de la situation linguistique sur base du Baromètre des langues 3 »), Editions Brio-VUBpress, 2013.

Les chiffres de l'étude, examinés par la commission de politique linguistique générale du Conseil et qui rendent compte d'autoévaluations, ne semblent globalement pas discutables : la connaissance exclusive du français diminue (on trouve donc le français davantage combiné à d'autres langues), de même que la connaissance exclusive du néerlandais. À noter aussi, plus étonnamment, une diminution de l'anglais entre le Taalbarometer 2 (2007) et le Taalbarometer 3. Les résultats montrent également une croissance de l'usage de l'arabe (jusqu'à 17 %), mais ce chiffre semble scientifiquement plus sujet à caution, le questionnaire étant axé sur une connaissance « bonne » à « excellente » incluant la langue écrite.

Si les chercheurs ne semblent pas remettre en cause le statut du français comme lingua franca à Bruxelles et continuent à ne considérer l'anglais que comme une langue de contact, c'est la réaction politique du ministre flamand qui questionne les organismes linguistiques de la FWB.

Une réflexion sur la mise en place d'un enseignement multilingue dans les écoles bruxelloises flamandes se mettrait également en route. On note cependant qu'aucun intérêt pour l'organisation d'un enseignement bilingue ne s'est jamais manifesté du côté flamand, alors que la FWB a, de son côté, légiféré en 2007 pour organiser l'enseignement en immersion sur tout son territoire. Et dans ce cadre, à Bruxelles, la FWB impose le binôme français-néerlandais dans les écoles (en Wallonie apparaissant aussi de nombreuses écoles en immersion français-anglais).

Le Conseil, instruit par sa commission de politique linguistique générale, projette de remettre dans les prochaines semaines à sa ministre de tutelle, une série de recommandations à tirer de cette enquête pour la politique linguistique de la FWB à Bruxelles.

5. Améliorer les outils de gestion linguistique

Les problèmes relevant de la politique linguistique sont partout. On doit les résoudre dans des cadres très divers : celui de la politique scientifique comme celui de la politique de protection du consommateur, celui du développement aussi bien que celui de l'accueil des migrants, celui de la formation et de l'emploi comme celui de la justice...

Or la responsabilité de ces secteurs est répartie sur bien des acteurs : ministère de l'éducation, ministère des affaires sociales, voire ministère de l'économie... Dans un pays fédéral comme l'est la Belgique, ces responsabilités sont de surcroît réparties sur différents niveaux de pouvoir.

En vertu de la Constitution, la Fédération Wallonie-Bruxelles, est compétente en matière de langue française, et a mis sur pied des organismes de politique

linguistique. Mais elle ne saurait seule mettre en œuvre une politique linguistique digne de ce nom : les solutions aux questions relevant de cette politique doivent parfois être trouvées en dehors d'elle (Régions wallonne et bruxelloise, État fédéral, communes...). Elle ne saurait non plus la confiner dans le domaine des affaires culturelles, même si cette politique a d'indéniables dimensions culturelles.

Il convient donc d'éviter ce confinement, qui a des retombées dommageables (éparpillement des initiatives, et en corolaire gaspillage de temps et de moyens, manque de lisibilité de la politique linguistique...) et de trouver les moyens structurels pour établir les synergies nécessaires entre tous les départements ministériels et les différents niveaux de pouvoirs concernés.

Le CLFPL a remis en 2011 à sa ministre de tutelle un « Avis sur la réforme des organismes de politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles ». Il propose que Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles signent rapidement un accord prévoyant la mise en place d'une structure faitière de politique linguistique (l'extension de cet accord à la région de Bruxelles-Capitale pose des problèmes particuliers; mais il a bien vocation à s'étendre à Bruxelles, dans le respect des spécificités de cette dernière entité). Cette structure serait arrimée aux parlements.

La politique linguistique devrait par ailleurs constituer une compétence ministérielle à part entière dans les gouvernements concernés.

Les missions du CLFPL — dont la composition devrait par ailleurs être revue pour couvrir les besoins moins bien servis dans la situation actuelle : sciences, affaires sociales, économie... — devraient être redéfinies dans le sens d'une plus grande adéquation aux besoins. Quant au SLF, rebaptisé Service de la langue française et de la politique linguistique, le Conseil estime qu'il devrait dépendre directement des Secrétariats généraux de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un bon exemple de dossier transversal est celui de la de simplification administrative, préoccupation tant de la Fédération Wallonie-Bruxelles que de la Wallonie. Une coopération structurelle sur ce dossier est en train de se mettre en place. Comme évoqué dans les volets consacrés à la lisibilité (chapitre 1. faciliter l'accès à l'écrit) et à la terminologie (Chapitre 2. Rendre la langue performante), le Service a réalisé des démarches pour prolonger et renforcer le travail précédemment entrepris, et faire en sorte que les aspects langagiers de la simplification administrative soient pris en compte dans la nouvelle structure.

Pour optimiser son action, le Conseil a, à l'entame de sa nouvelle mandature, élaboré un plan de travail pour le quinquennat 2012-2017.

Ce plan confirme l'axe principal de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles : celui qui veut que ladite politique soit autant un chapitre de la politique sociale générale, visant au développement et à l'autonomisation du citoyen, qu'un chapitre de la politique culturelle.

Il confirme encore certaines orientations prises par le précédent Conseil, comme le travail sur le corpus, en direction d'une meilleure appropriabilité de la langue. Mais il propose aussi des redéfinitions de la politique linguistique en matière d'immigration, de promotion et de développement du plurilinguisme (en ce compris la question de l'enseignement en immersion et celle de la présence d'autres langues dans ce cadre), d'ingénierie linguistique, de contacts entre le citoyen et les pouvoirs publics (administration, justice).

Il envisage également l'ouverture de nouveaux chantiers, comme la question des langues en milieu de travail (tout particulièrement les points qui concernent la promotion et la protection du travailleur), la formation et l'emploi), la politique scientifique (en termes de formation, d'échanges, de communication de résultats), la protection du consommateur et celle de l'utilisateur des services, le régime des langues dans la communication gouvernementale et l'espace public.

Pour mettre en œuvre ce plan d'action, le Conseil a mis sur pied une commission « Politique linguistique générale », dont le rôle est d'étudier la faisabilité de l'intervention du Conseil sur les terrains énumérés ci-dessus et de proposer des priorités d'action sur cette base.

Le Conseil s'est aussi penché, en 2012 sur les modalités de la communication de son bilan annuel, qui doit règlementairement faire l'objet d'un débat public. La nature de la politique linguistique fait qu'aucun espace professionnel ne s'offre naturellement comme réceptacle à cette information, et que le débat traditionnellement tenu lors de la Foire du Livre n'atteint que partiellement les objectifs visés. Diverses hypothèses alternatives sont en ce moment à l'étude.

6. Coopération internationale

(1) OPALE

OPALE a tenu sa réunion annuelle de concertation les 1 et 3 octobre 2012 à Montréal. Comme à l'habitude, la rencontre était complétée par un séminaire, cette année consacré au thème « Le français dans l'espace public », qui s'est déroulé les 2 et 3 octobre à la Cinémathèque québécoise.

Une délégation de la Fédération Wallonie-Bruxelles y participait.

La FWB sera organisatrice de la rencontre OPALE des 20, 21 et 22 novembre 2013 à Bruxelles dont le communiqué de presse figure en annexe 4.

(2) Collaboration avec le Québec

Le Québec a toujours été un partenaire important pour la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de politique linguistique, collaboration consacrée par une convention datant des années 1980. On peut même rappeler, pour la petite histoire, que la création du Conseil de la langue française en 1985 doit beaucoup aux encouragements du Québec.

La coopération bilatérale a toutefois sensiblement évolué au cours des dernières années, sous l'action de différents facteurs, comme le développement de la coopération multilatérale au sein d'OPALE, le renforcement de la coopération bilatérale France-Québec, les redéfinitions locales des objectifs de la politique linguistique, ou encore les réorientations méthodologiques qui font que les collaborations sur des projets sont plus recherchées que les ententes globales.

Il est apparu qu'il était peut-être utile de renforcer cette coopération, tant dans le cadre de l'OPALE (ce qui pourrait être le cas d'une collaboration terminologique qui pourrait déboucher sur un *Lexique universel de la langue des affaires*, pour lequel le secteur professionnel est demandeur) que dans le cadre bilatéral, par exemple dans l'échange de comparaisons sur l'acquisition du français par les migrants.

(3) EFNIL

L'EFNIL (Fédération européenne des institutions linguistiques nationales) fondée à Stockholm en 2003, est un réseau des principales institutions linguistiques et administrations nationales traitant de la langue des États membres de l'Union européenne. Son objectif est de promouvoir la diversité linguistique au sein de l'Union.

Le SLF y participe et y représente la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réunion annuelle de ce réseau a eu lieu du 27 et 28 septembre 2012 à Vilnius. Cette réunion comporte une conférence annuelle et l'assemblée générale qui vote le budget et décide des projets et thèmes des conférences annuelles.

La conférence 2012 avait pour thème " Translation and interpretation in Europe".

(4) Caravane des dix mots

Né en 2003, le projet de la "Caravane des dix mots" consiste à proposer à des structures d'accueil œuvrant dans divers champs d'activités (centres sociaux, Maison de jeunes, maisons de retraite, maisons d'arrêt, hôpitaux, associations d'insertion, ateliers d'écriture, foyers de travailleurs migrants, organismes de formation linguistique, groupes de lutte contre l'illettrisme, établissements scolaires, associations culturelles, bibliothèques...) l'intervention, sous forme d'ateliers, d'équipes artistiques autour des "dix mots" choisis pour la Semaine de la langue française. Le choix des structures répond au souhait de prendre en compte la diversité des publics associés à la *Semaine*, en accordant une place toute particulière aux publics les plus éloignés de l'offre culturelle classique.

Actuellement, 48 états francophones et non francophones sont associés à ce projet en Europe, en Afrique, en Asie et en Amérique.

Nathalie Marchal — pour le SLF — et Jean-Marie Klinkenberg — pour le CLFPL — sont associés au comité d'orientation du projet de la « Caravane de 10 mots ».

(5) *Élargissement de la coopération internationale*

Au début de sa mandature, le Conseil a formulé sa conviction que le maintien et la promotion de la langue française dans le monde seraient mieux assurés par la mise en place d'une concertation organisée et mandatée par la francophonie, du Nord et du Sud.

A l'instar des organismes chargés des langues allemande, espagnole, ou encore néerlandaise, cette concertation pourrait prendre la forme d'une instance interétatique chargée d'observer les évolutions de la langue française et de les accompagner en proposant les aménagements souhaitables. Le Conseil élaborera des propositions en ce sens à destination des pouvoirs concernés via la Ministre en charge de la Culture ainsi que par l'intermédiaire de l'OPALE.

7. Tâches administratives

Tout au long de l'année, le SLF poursuit également ses tâches plus administratives liées à sa vocation :

- le soutien aux associations ou organismes menant des actions liées à la promotion du français ;
- l'aide aux publications concernant la langue française et la Francophonie ;
- le soutien aux recherches ayant trait à la langue française.

- mais également la rédaction de projets de réponses à des questions parlementaires, la mise en œuvre et le suivi des marchés publics, la diffusion des publications, etc.

ANNEXE 1
Colloque sur l'appropriation du français par les pratiques culturelles
20 mars 2013
Programme

Matin

9 h 00 – Accueil, par Françoise SCHEPMANS, Bourgmestre de Molenbeek-Saint-Jean

9 h 30 – Valoriser l'appropriation du français,
 par Jean-Marie KLINKENBERG, Président du Conseil de la langue
 française et de la politique linguistique de la Fédération Wallonie-
 Bruxelles

10 h 10 – Français, immigration, intégration. Analyse des stéréotypes
 et des idées reçues au sujet du rôle de la langue dans les processus
 d'intégration des personnes issues de l'immigration,
 Présentation de l'enquête menée par Philippe HAMBYE et
 Anne-Sophie ROMAINVILLE, VALIBEL – UCL

10 h 40 – Discussion

11 h 15 – Rapports à la langue française et plurilinguisme des populations issues des
 migrations en Wallonie et à Bruxelles.

Trois études de cas présentées par Altay MANÇO et Patricia ALEN, IRFAM

11 h 45 – Discussion

Après-midi

13 h 30 – Une politique culturelle qui intègre les enjeux de l'appropriation du français,
 Par Fadila LAANAN, Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de
 l'Égalité des chances

13 h 45 – Présentation des projets menés à Molenbeek par la Cellule de Lutte contre
 l'Exclusion Sociale et la Maison des Cultures et de la
 Cohésion sociale.

Introduction par Sarah TURINE, Échevine de la Jeunesse, de la
 Cohésion sociale et du Dialogue interculturel de Molenbeek-
 Saint-Jean ;

- Présentation du projet « L'espace universel »

14 h 45 – Présentation des projets menés à Liège (Bressoux-Droixhe) par la ville de
 Liège et les organismes partenaires.

Coopération culturelle, langage et publics : mise en contexte et illustration par Jean
 Pierre HUPKENS, Échevin de la culture, et des relations interculturelles de la ville de
 Liège ;

- Présentation du projet « Apprentiss'art »

15 h 45 – Discussion générale

Élaboration d'une synthèse des axes d'action à favoriser et à mettre en évidence
 lors de la campagne intégrée à la Semaine de *la langue française en fête* en 2014

16 h 15 – Propositions pour un appel à projets et conclusions par

Yanic SAMZUN, Président du Conseil Supérieur de l'Éducation permanente

ANNEXE 2

**Programme de conférences organisées par la Fédération
Wallonie-Bruxelles-Service de la langue française
au Salon de l'Education
samedi 19 octobre 2013**

10h30-11h Grand Auditoire***Le cout social de la non-maitrise du français*****par Dan Van Raemdonck, Professeur de linguistique (ULB)**

Il existe bien un cout qu'il importe de mesurer, de la non-maitrise de la langue. Un handicap social auquel il convient de remédier à tout prix sous peine d'exclusion.

13h15-13h45 Grand Auditoire***Deffence et illustration du clavardage « Dis-moi où tu écris et je te dirais comment »*****par Dan Van Raemdonck, Professeur de linguistique (ULB)**

On entend souvent dire que, depuis qu'ils clavardent, les jeunes ne savent plus écrire. Ce genre de remarques repose pour beaucoup sur des représentations plutôt que sur des faits.

15h45-16h30 Grand Auditoire***Orthographe, qui a peur de réformer ?*****par Georges Legros, Professeur de linguistique (FUNDP)**

L'orthographe française est inutilement difficile, et parfois incohérente. Chacun déplore le cout social de la baisse de sa maitrise. Pourquoi ne pas procéder à une rationalisation périodique, comme on l'a fait jusqu'au milieu du XIX^e siècle ?

ANNEXE 3

**Conseil de la langue française
et de la politique linguistique****Avis sur la politique terminologique****Préambule**

La **terminologie** est une discipline qui vise, au moyen de méthodes et de techniques appropriées, à organiser les connaissances propres à un domaine spécialisé et à établir l'ensemble de termes qui désignent ces connaissances.

De manière générale, la terminologie joue donc un rôle important dès lors qu'il s'agit de faciliter l'accès aux connaissances et de répondre aux besoins de communication à différents niveaux. Offrant à cet égard les moyens de s'informer, de se former et de s'exprimer, elle participe au renforcement de l'autonomie de l'ensemble des citoyens.

Utilisée à des fins de normalisation, elle sert également à l'optimisation de la communication technique entre spécialistes d'un domaine.

Articulée à la politique linguistique, la terminologie est également un outil qui permet d'actualiser, de consolider et d'étendre l'usage d'une langue, notamment dans la vie économique, les travaux scientifiques et les activités techniques et juridiques.

De même, en particulier dans des pays comme la Belgique où le plurilinguisme est un fait à la fois social et institutionnel, elle joue un rôle fondamental, aux côtés de la traduction et de l'interprétariat, dans les échanges et la compréhension interlinguistiques.

L'activité terminologique menée en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 1985 a pour objectif premier de mettre à disposition de tous les citoyens des corpus de termes et de définitions – des terminologies – qui expriment les réalités et les notions du monde contemporain de manière claire et précise, sur des sujets divers et dans des domaines d'activité variés.

Elle vise également à mettre à la disposition des administrations et des administrés un corpus cohérent et dépourvu d'ambiguïtés de termes et de définitions relevant du champ de leurs compétences particulières.

Si ces travaux terminologiques se veulent avant tout descriptifs, ils peuvent, à l'initiative du gouvernement ou du parlement, s'orienter vers une normalisation, au moins pour ce qui concerne l'usage des terminologies produites au sein des administrations publiques et des organismes qui leur sont liés.

Dans tous les cas cependant, l'activité terminologique restera nécessairement ouverte aux évolutions et en particulier aux néologismes.

Avis

Le conseil de la Langue française et de la Politique linguistique

considérant

- que dans sa réflexion il a déjà produit plusieurs avis portant sur la politique terminologique ou sur le cadre général de sa mise en œuvre, en particulier :
 - l’avis, adopté le 27 mai 2008, qui réorientait la politique terminologique en fonction des besoins propres aux citoyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - l’avis, adopté le 18 juin 2009, relatif à la mise sur pied de synergies entre niveaux de pouvoir en matière de politique linguistique
 - l’avis, adopté le 29 septembre 2011, sur la réforme des organismes de politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- que l’orientation nouvelle proposée dans l’avis du 27 mai 2008 relatif à la politique terminologique a été effectivement adoptée par la Ministre de la Culture et, dans une large mesure, appliquée par l’Administration ;
- qu’en particulier la proposition de développer progressivement (selon un programme étalé sur cinq ans) un outil de gestion et de diffusion terminologique au sein du service de la Langue française a été partiellement concrétisée et les objectifs recommandés par le Conseil atteints d’une manière satisfaisante, en dépit de moyens relativement réduits ;
- que cet outil baptisé depuis lors BelTerme, banque terminologique quadrilingue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, met aujourd’hui à la disposition des administrations et des citoyens, outre un fonds de 3500 fiches terminologiques issu de onze années de collaboration étroite avec la France, des terminologies qui répondent davantage aux besoins des usagers de la FWB dans les domaines de l’audit, de la simplification administrative et du livre numérique ;
- qu’il y a cependant lieu d’amplifier cette politique, notamment en élargissant son champ d’action, en insistant davantage sur sa dimension citoyenne et sur son rôle d’appui pour d’autres politiques, en particulier celle de simplification administrative, en développant les synergies avec les autres niveaux de pouvoirs, en institutionnalisant les relations avec les services comparables à l’extérieur ;
- qu’il existe des besoins terminologiques et néologiques propres aux citoyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des Régions wallonne et bruxelloise, voire des entités provinciales et communales qui en font partie, de même qu’à leurs administrations ;
- qu’il existe encore des données terminologiques et des lexiques dispersés qu’il conviendrait d’harmoniser dans un souci de cohérence et d’économie et, du point de vue de l’usager, de diffuser de manière centralisée via un guichet terminologique unique ;

- que cette harmonisation peut parfaitement s’inscrire dans l’actuelle recherche de synergies dans le domaine de la gouvernance informatique.

Propose à la Ministre de la Culture de poursuivre et d’amplifier la politique terminologique définie dans l’avis de 2008 selon les recommandations ci-après.

1. Instauration et renforcement des synergies

Pour offrir des garanties de fiabilité et d’adéquation aux besoins des usagers, de même que par souci d’efficacité, les travaux de terminologie nécessitent un degré élevé de concertation et de mutualisation des expertises et des ressources.

Le Conseil propose à la Ministre de la Culture d’inviter les autorités des différents niveaux de pouvoirs à s’associer structurellement à la politique terminologique, selon deux axes corrélés et complémentaires :

1.1. Enrichissement de la langue française

Les travaux terminologiques visent ici à encourager la diversité linguistique, à illustrer le potentiel créatif de la langue et à mieux outiller ses usagers pour exprimer et comprendre les connaissances spécialisées omniprésentes dans leur quotidien.

Cet axe de travail requiert des collaborations et une concertation internationales, qu’elles soient interétatiques, académiques ou professionnelles.

Le Conseil recommande que l’administration générale de la Culture conduise une réflexion stratégique, en collaboration notamment avec Wallonie-Bruxelles International (WBI), visant à identifier les domaines où la coopération pourrait être renforcée ou instaurée et à déterminer les types de partenariat les plus aptes à développer des échanges de données terminologiques : conventions bilatérales, partenariats institutionnels, réseautages académiques et/ou professionnels, projets de recherche conjoints, etc.

1.2. Simplification administrative

Les travaux concernent ici les termes et les notions juridiques et administratifs mobilisés dans les interactions entre l’Administration et les citoyens.

Cet axe participe pleinement à l’optimisation de la simplification administrative et une collaboration étroite existe depuis 2008 entre le service de la Langue française et les services d’audit et de simplification administrative.

Le Conseil recommande qu’eWBS, structure de simplification administrative commune à la Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, intègre la dimension terminologique à la gamme d’outils et de méthodologies qu’elle propose, en s’appuyant sur l’expertise du service de la Langue française et du Conseil;

2. Officialisation de la terminologie produite en Fédération Wallonie-Bruxelles

Afin de légitimer les travaux terminologiques, de leur donner une meilleure visibilité et de favoriser l'implantation de leurs résultats dans l'usage, le Conseil recommande :

- 2.1. que des dispositions législatives et réglementaires similaires à celles prises pour encourager la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres rendent cette terminologie recommandée d'usage obligatoire dans les administrations et les organismes qui lui sont liés ou en dépendent ;
- 2.2. que la terminologie validée par les experts et entérinée par le conseil de la Langue française et de la Politique linguistique soit publiée au Moniteur belge sous forme de listes d'expressions et de termes dont l'emploi est recommandé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- 2.3. que ces nouvelles dispositions remplacent les dispositions prévues par le décret du 12 juillet 1978 sur la défense de la langue française en matière terminologique.

3. Moyens de mise en œuvre

Le Conseil recommande que la Ministre s'assure de la mise à disposition de moyens humains et financiers suffisants pour la mise en œuvre de ces travaux terminologiques.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 6 novembre 2013

"Pour un français convivial. S'appropriier la langue"

Colloque international
 21 & 22 novembre 2013
 Maison de la francité

Ce colloque vise à ce que tous puissent s'intégrer à la vie de la cité — sur les plans social, scolaire, culturel, économique —, grâce à la maîtrise de leur langue.

Car il existe bien un coût de la non-maîtrise de la langue, un handicap social auquel il convient de remédier à tout prix sous peine d'exclusion. Des solutions sont à chercher tant du côté de l'utilisateur (par le renouvellement des pratiques pédagogiques, par le travail sur les motivations ou sur les représentations négatives...) que du côté de la langue elle-même (est-elle vraiment appropriable ?).

Le colloque réunira des intervenants de France, de Suisse romande, du Québec, de l'Organisation Internationale de la Francophonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces experts se proposent d'aborder la question de l'appropriation à travers quatre thématiques : « Appropriation : Demande et exigences sociales », « Didactique et appropriation », « Expériences d'appropriation » et « Appropriations et représentations »

1. Appropriation : Demande et exigences sociales

La connaissance du français constitue un impératif social, culturel, éducatif et professionnel pour tout l'espace francophone. Cette thématique présentera un état des lieux de la demande et des exigences sociales dans deux régions témoins : l'Afrique, d'une part, la Belgique francophone, de l'autre. Des solutions seront proposées, tant du point de vue des moyens à mobiliser pour la formation que du point de vue d'une réforme de la langue elle-même.

2. Didactique et appropriation

Ce volet sera consacré à l'identification de pistes didactiques vers une meilleure appropriation du français. On y évoquera l'enseignement de la grammaire et du vocabulaire dans un contexte d'apprentissage du français langue maternelle, comme aussi la didactique du français langue seconde au contact des langues premières.

3. Expériences d'appropriation

Les pratiques sociales, artistiques et culturelles favorisent elles aussi l'appropriation du français, spécialement en contexte migratoire. On fera ici état d'expériences littéraires, théâtrales, cinématographiques, poétiques et radiophoniques : tous

moyens pour inventer ou réinventer la langue et se l'approprier dans un contexte de plaisir, d'émotion et de création.

4. Appropriations et représentations

Les représentations négatives du français constituent des freins importants à son appropriation et à son rayonnement. Comment augmenter le niveau de sécurité des locuteurs et créer pour eux les conditions idéales d'un apprentissage efficace et décomplexé ?

Informations pratiques

Dates : 21 & 22 novembre 2013

Lieu : Maison de la francité, rue Joseph II, 18, 1000 Bruxelles

Inscription gratuite et obligatoire :

<http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=11684>

Programme :

http://www.languefrancaise.cfwb.be/fileadmin/sites/franca/upload/franca_super_educateur/PROGRAMME_PROVISOIRE.doc

Ce colloque est organisé par : le service de La langue française et le conseil de la Langue française et de la Politique linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec le réseau OPALÉ (Organismes francophones de Politique et d'Aménagement Linguistiques de France, Suisse romande, Québec, Fédération Wallonie – Bruxelles et l'Organisation Internationale de la Francophonie)

Contacts presse pour l'administration générale de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

Claire GERRITS – claire.gerrits@cfwb.be – 02/413.29.22 - 0479/65 02 92